

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2018

---

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par  
M. Cattin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'idée de circonscription unique va nuire incontestablement à nos territoires. Notre pays est fort de sa diversité et il est important de ne pas faire de l'élection au Parlement européenne une pâle copie des élections nationales existant déjà dans notre pays. Par ailleurs, ce sont les partis politiques qui vont voir leurs rôles accrus au détriment des candidats de terrain qui se présentent actuellement sur une répartition de 8 régions. Un candidat doit être ancré localement afin de représenter ses électeurs au-delà des étiquettes politiques qui vont être les seules à compter en cas de circonscription unique. Nous assisterions alors, lors de la campagne, à une bataille des partis. Il y a, selon les régions, des candidats qui représentent plus particulièrement celles-ci, et ne plus leur permettre de se présenter ne favorise pas le maillage territorial et la dynamique des territoires.